

CENTRE BORIS-VIAN

## Pour se former à la gestion associative

Gérer une association n'est pas toujours chose aisée. Pour cette raison, le centre Boris-Vian propose aux bénévoles associatifs une formation déclinée en quatre modules. Elle permettra d'acquérir les notions nécessaires et de développer des projets. Pour la suivre, il faudra être adhérent du centre, s'inscrire trois semaines avant la formation (sauf pour la première session) et régler soit pour un cycle complet (60 euros), soit pour l'un ou l'autre des modules: 10 euros pour le premier, 20 euros pour le second et 25 euros pour les deux derniers (les prix étant fixés pour une association, celles-ci ont la possibilité d'être représentées par deux personnes). Suite à un module, on pourra ensuite bénéficier d'un entretien individuel gratuit.

Le premier module concerne la création d'association: il s'agit de se renseigner sur les démarches mais aussi sur les statuts, l'importance de leur contenu et leurs éventuelles modifications, sur les termes spécifiques (AG, bureau, CA), etc. Les deux intervenantes, Corine Romeu et Isabelle Monnery, toutes deux salariées de Boris-Vian, donnent rendez-vous au centre le 28 janvier, de 18 à 21 heures (inscription obligatoire avant le 21 janvier).

Le deuxième module a rapport au cadre juridique. Au cours d'une première session, le 2 février de 8 h 45 à 12 h 45, Maître Colas Amblard (docteur en droit, avocat et président de la commission "Droit des associations") évoquera les responsabilités civiles et pénales, les secteurs à risques, la fiscalité... Puis, le 29 mars, René Bouet, responsable des relations publiques à l'Urssaf, parlera des contrats de travail, des déclarations, des obligations et des conventions collectives. Enfin, le 9 septembre, Colas Amblard donnera des précisions sur l'organisation d'une manifestation, avec des notions juridiques et réglementaires.

Ceux qui suivront le troisième module se familiariseront avec la comptabilité. Les sessions auront lieu les 12 février et 4 mars avec Catherine Maisonneuve ([association.gestion.com](http://association.gestion.com)), qui expliquera les spécificités comptables associatives, les outils comptables, les plans et les suivis de trésorerie. Quatrième module, la méthodologie de projet bénéficiera des interventions de Corine Romeu, David Collet et Valérie Maire, tous trois du CABV, de Jean Di Donato (consultant formateur, maître de conférences à l'université de Saint-Étienne) et de Gérard Médioni (GFEN). Les différentes sessions de ce dernier module se dérouleront de mai à septembre.

**Inscriptions au CABV**

**8 bis, rue Gaspard-Picard.**

**Tél. : 04 72 50 09 16.**